

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 23.146

L'an deux mille vingt-trois, le 26 Septembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 20 Septembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 20 Septembre 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Philippe CAU représenté par M. Patrick MARENGO
Mme Nadine DAVID représentée par M. Didier SIMONNET
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Philippe CUSSAC
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Gilbert THULEAU
M. Raynald RIMBAULT représenté par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

M. Denis MOALLIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : CRÉATION D'UN CHEMIN RURAL, EN PROLONGEMENT DU CHEMIN RURAL EXISTANT, RUE DE LA GLACIÈRE À ROYAN - ÉCHANGE DE PARCELLES AVEC MONSIEUR CHRISTIAN BIRON - DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BS N° 307, SITUÉE LIEU-DIT « LA ROCHETTE » RUE DE LA GLACIÈRE À ROYAN

RAPPORTEUR : M. LOUX

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération n° 23.116 en date du 23 juin 2023, le Conseil Municipal a autorisé la mise en oeuvre d'une procédure destinée à la création d'un chemin rural, en prolongement du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan, pour permettre de relier les deux côtés de cette rue par une voie verte.

Par délibération de ce jour, mardi 26 septembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la création de ce chemin rural et a autorisé l'organisation de l'échange de terrains entre Monsieur Christian BIRON et la Ville de Royan.

Monsieur BIRON deviendrait propriétaire des parcelles appartenant à la commune, cadastrées section BS n° 54 (383 m²) située lieu-dit la Rochette à Royan et BS n° 307 (18 m²) située rue de la Glacière à Royan, et la Commune deviendrait propriétaire des parcelles appartenant à Monsieur BIRON, cadastrées section BS n° 309 (357 m²), BS n° 312 (182 m²) et BS n° 313 (51 m²), situées lieu-dit « La Rochette » à Royan.

Il convient au préalable que le Conseil Municipal prononce la désaffectation puis le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée BS n° 307 susvisée, telle qu'elle est mentionnée en bleu sur les plans joints, destinée à être cédée à Monsieur BIRON.

Suite à la décision de désaffectation de cette parcelle par délibération de ce jour, mardi 26 septembre 2023, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section BS n° 307, en vue de sa cession à Monsieur Christian BIRON.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2241-1 et suivants,
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3222-2,
- Vu le Code Rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L. 610-1 à L.610-13,
- Vu la délibération n° 23.116 du 23 juin 2023, relative à la mise en oeuvre d'une procédure destinée à la création d'un chemin rural, en prolongement du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan,
- Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 juillet au 8 août 2023, et le rapport et les conclusions du commissaire-Enquêteur en date du 29 août 2023,
- Vu la délibération du 26 septembre 2023, relative à la création d'un chemin rural rue de la Glacière à Royan,
- Vu la délibération du 26 septembre 2023, relative à la désaffectation de la parcelle cadastrée section BS n° 307,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de déclasser du domaine public la parcelle cadastrée section BS n° 307, d'une contenance de 18 m², située lieu-dit « la Rochette », rue de la Glacière à Royan, en vue d'un échange de terrains entre Monsieur Christian BIRON et la Commune de Royan, pour la création d'un chemin rural, en prolongement du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles pour y procéder.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme.

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,



Denis MOALLIC

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

Propriété BIRON: - N° ordre du document d'enregistrement associé: 4787
 Division - N° ordre du document d'enregistrement associé: 4788
 Domaine non cadastré: (chemin rural) - N° ordre du document d'enregistrement associé: 4789

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
COMMUNE DE ROYAN

Lieu-dit "La Rochette" - 11 rue de la Glacière

Parcelles cadastrées section BS, n° 30, 31, 32, 33, 36, 37, 47, 82 et 153 (avant réunion et division)

PROPRIETE DE M. Christian BIRON

et
 CHEMIN RURAL

PLAN DE BORNAGE ET DE DIVISION

ECHELLE: 1/500

M. Christian BIRON
 BS, n° 306

Ancienne emprise du chemin rural
 COMMUNE DE ROYAN
 BS, n° 307

Superficie réelle: 18 m²

Nouvelle emprise du chemin rural
 M. Christian BIRON
 BS, n° 303

Superficie réelle: 146 m²

Nouvelle emprise du chemin rural
 M. Christian BIRON
 BS, n° 301

Superficie réelle: 264 m²

M. Christian BIRON
 BS, n° 302

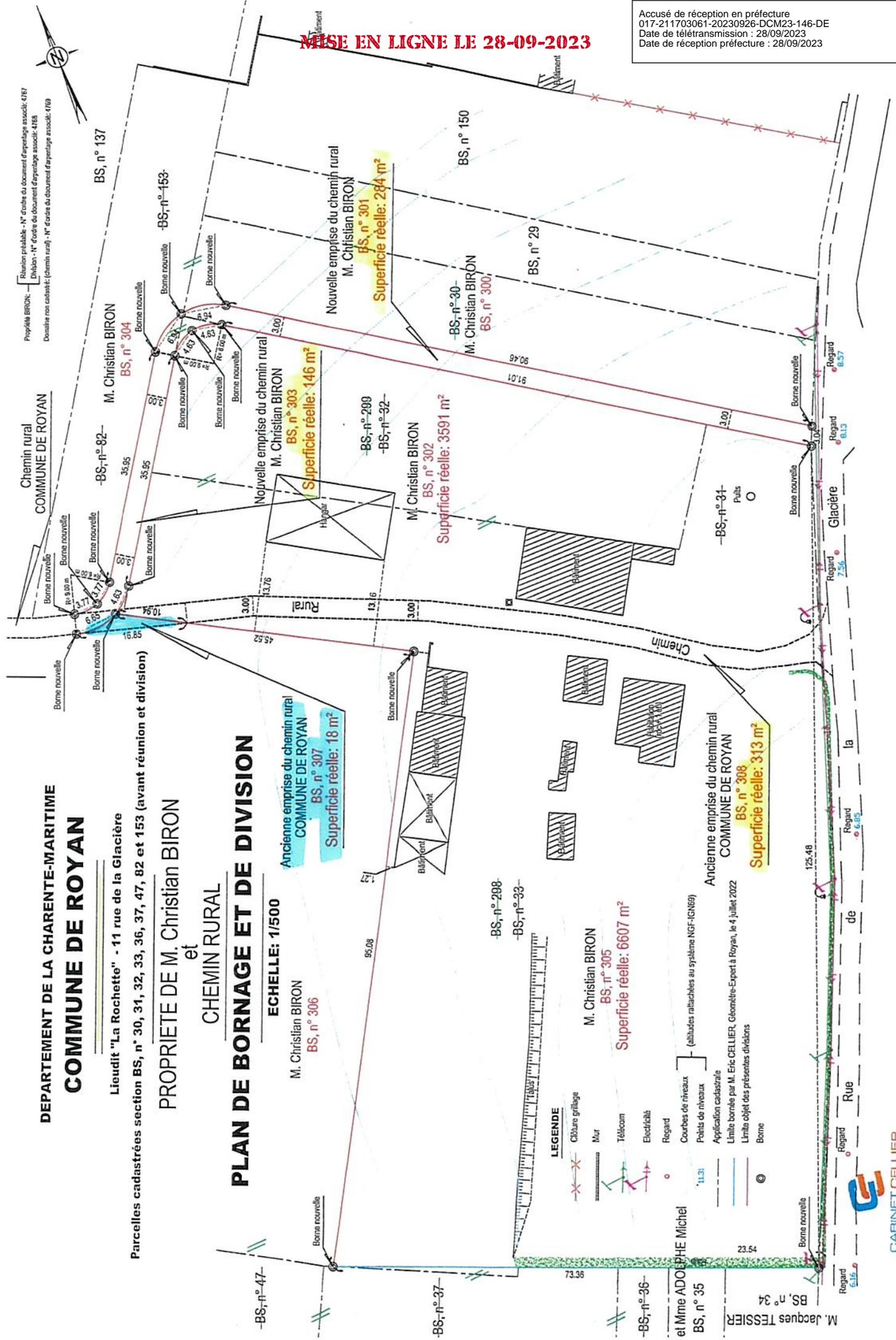
Superficie réelle: 3591 m²

M. Christian BIRON
 BS, n° 305

Superficie réelle: 6607 m²

Ancienne emprise du chemin rural
 COMMUNE DE ROYAN
 BS, n° 308

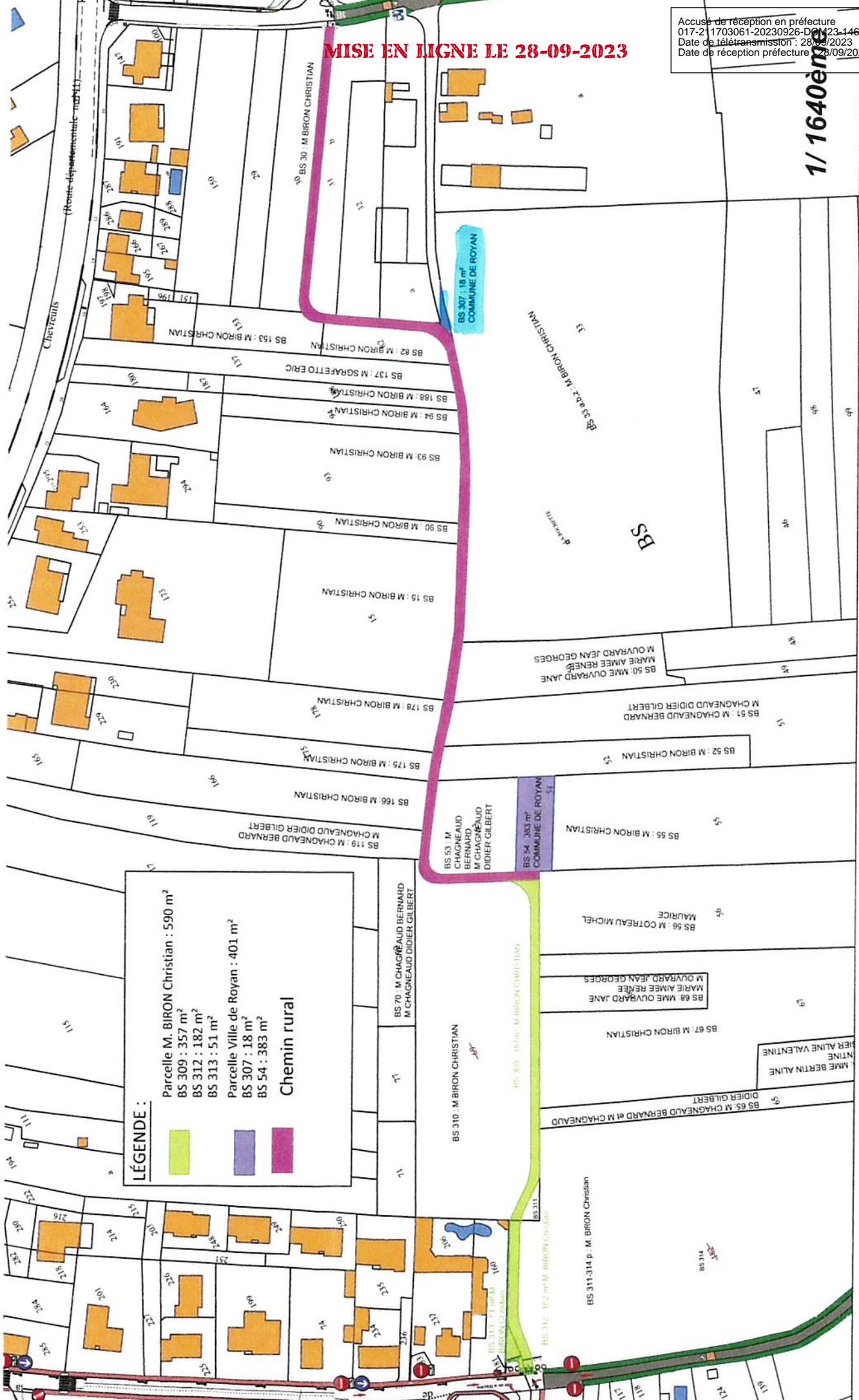
Superficie réelle: 313 m²



LEGENDE

- Clôture grillagée
- Mur
- Télécom
- Electricité
- Regard
- Points de niveaux (altitudes rattachées au système NGF-IGN69)
- Application cadastrale
- Limite bornée par M. Eric CELLIER, Géomètre-Expert à Royan, le 4 juillet 2022
- Limite objet des présentes divisions
- Borne





LÉGENDE :

- Parcelle M. BIRON Christian : 590 m²
 BS 309 : 357 m²
 BS 312 : 182 m²
 BS 313 : 51 m²
- Parcelle Ville de Royan : 401 m²
 BS 307 : 18 m²
 BS 54 : 383 m²
- Chemin rural

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

Accusé de réception en préfecture
 017-21 1703061-20230926-D0123-146 DE
 Date de télétransmission : 28/09/2023
 Date de réception préfecture : 28/09/2023

1/1640ème

Voie Verte La Glacière, Lieudit " La Rochette "

Division et surface parcellaire

VILLE DE ROYAN

Bureau d'Etudes
 Services Techniques
 Mairie de Royan

Département de la Charente Maritime